Lyon : Caroline, mutilée à vie par Redouane

06/02/2017 à 0h39

C’est une jeune femme lumineuse dont le courage force l’admiration. Fauchée par un chauffard, amputée des deux jambes, Caroline Broc aurait pu tomber dans les abîmes de la dépression, dans la haine de celui qui a brisé sa vie et qui a été condamné cette semaine à trois ans de prison. Mais, avec le soutien de ses proches, elle a choisi de se battre. Pour éviter d’autres drames.

Le 4 octobre 2014, Caroline, géographe de 37 ans, marche tranquillement sur un trottoir de Lyon lorsqu’une voiture surgit à une vitesse folle. Le véhicule écrase littéralement la jeune femme contre un mur. Lorsqu’elle se réveille, après cinq jours de coma, un médecin lui annonce : « On n’a pas pu sauver vos jambes. » Réaction immédiate de Caroline : « Je suis encore en vie, alors j’avance. Il faut rester positif. »

La jeune femme, qui souffre également de huit fractures du bassin, va subir plus de vingt-cinq opérations et entamer une longue rééducation. En mars 2015, elle lance un appel aux dons, relayé dans nos colonnes, afin de pouvoir financer l’achat de prothèses performantes. Son témoignage poignant va toucher toute la France. Michel Cymes l’invite dans son « Magazine de la santé ». Caroline reçoit des centaines de messages de soutien et recueille près de 130.000 €, qui lui ont permis d’acheter des prothèses.

Cette semaine, la jeune femme avait rendez-vous avec son bourreau. Le chauffard responsable de l’accident était jugé devant le tribunal correctionnel de Lyon. A la barre, Rédouane, jeune père de famille de 30 ans, reconnaît qu’il

roulait à 110 km/h en plein centre-ville, en état d'ébriété (1,28 g d'alcool par litre de sang) et après avoir fumé du cannabis. Il n'avait pas de permis, pas d'assurance non plus. Il avait emprunté la voiture de sa compagne. Après l'accident, des témoins l'ont vu prendre la fuite en courant. […]

Le Parisien

Merci à **marie Salers**